

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 11 mars 2020

Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 Coronavirus COVID-19 : Recommandations aux électeurs

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19), la préfecture du Cher incite les électeurs à adopter de bonnes pratiques pour se protéger et protéger les autres :

- utiliser de préférence les bulletins de vote reçus par courrier,
- utiliser un stylo personnel dont l'encre est indélébile, pour émarger sur les listes électorales,
- éviter tout contact physique avec d'autres personnes,
- rester à une distance raisonnable des autres électeurs.

Ces recommandations complètent les gestes « barrière » préconisés par le gouvernement :

- se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- si vous êtes malade : porter un masque chirurgical jetable.

Retrouvez toutes les informations sur :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19>

Le Préfet du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher